

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT No 019-2021

« RÈGLEMENT RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE MÉKINAC »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 7 avril 2021 le règlement no 019-2021, **« RÈGLEMENT RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC »**

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 019-2021 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 8^e jour du mois d'avril 2021.

s/s Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8^e jour d'avril 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8^e jour d'avril 2021.

s/s Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière